

LA NATION

QUOTIDIEN D'INFORMATION EN LIGNE FONDÉ LE 21 FEVRIER 2005

HUITIÈME ANNÉE N°908 DU 30 OCTOBRE 2013

1801/2013 : 212e ANNÉE DE LA NATION GUADELOUPE

Le 174e numéro de l'année 2013

Nombre de pages : 23 pages

Distribué à 15.100 personnes

LA CITATION DE LA SEMAINE

«Les systèmes économiques qui négligent les facteurs moraux et sentimentaux sont comme des statues de cire : ils ont l'air d'être vivants et pourtant il leur manque la vie de l'être en chair et en os».

GANDHI

L' OEA INTERPELLE

SAINT DOMINGUE



OÙ EN EST

LE CONTRAT DE PROJET

RÉGION GUADELOUPE ÉTAT ?

ANNÉE 2013

ANNÉE

SÉNÉGAL

SOMMAIRE

AFFAIRES NATIONALES ET À LA UNE page 3

AFFAIRES MONDIALES page 9

MARCHÉS FINANCIERS MONDIAUX page 17

DROIT, MANAGEMENT, PATRIMOINE page 19

TABLEAU DE BORD GUADELOUPE page 21

LA NATION

PUBLICATION DU GROUPE MÉDIA CARAÏBE :

22 BIS RUE ALEXANDRE ISAAC POINTE À PITRE GUADELOUPE

ADMINISTRATION :

PRÉSIDENT DU CONSEIL D ADMINISTRATION : DAVILA JACQUES

COORDONNATEUR ADMINISTRATIF: JEAN PAUL ELUTHER

Abonnement : 0690 40 42 55 ;

Publicité : Régie Caraïbe de publicité 0690 40 42 55 ;

Agence de presse : Média info

RÉDACTION

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET RÉDACTEUR EN CHEF : **ELUTHER JEAN PAUL**

COMITÉ DE RÉDACTION : José Ayassamy ; Romuald Myriam ; Jacques Davila; Wesley Aminata.

SUIVEZ NOUS SUR LE WEB ET LES RÉSEAUX SOCIAUX .



AFFAIRES NATIONALES

POLITIQUE

OU EN EST LE CONTRAT DE PROJET ÉTAT REGION GUADELOUPE ?

Le Contrat de projet Etat-Région (2007-2013) avait pour objectif d'arrêter pour les sept années à venir un plan de développement de la Guadeloupe à partir de la stratégie qui suit : réaliser durant la période de mise en oeuvre du CPER 2007-2013 et sur la base de cette stratégie un plan d'actions tel qu'il est prévu par le contrat ; d'inscrire chaque année, pour l'état français à la Loi de finances, pour la Région pour la Région à son budget, pour le Département à son budget, les crédits nécessaires à l'engagement et au paiement des subventions qui seront affectées aux opérations retenues en application des mesures inscrites au présent contrat . Les montants respectifs des engagements de ce contrat de projets sont de :

169 497 000 € pour l'état.

115 411 000 € pour la Région.

47 790 000 € pour le Département

Concernant la formation professionnelle, le montant est de :

Etat 450 000 € pour l'état

1 000 000 € pour la Région

À quelques mois de la fin de ce contrat , quelle est l'état de réalisation ?

HENRI BANGOU CONDAMNÉ

Henri Bangou, ancien maire de Pointe-à-Pitre, a écopé de 2 ans de prison avec sursis. Quant à Kaï li, gérant du bazar chinois, et Henri de Kermadec, propriétaire de l'immeuble, ils ont tous deux été

condamnés à 4 ans avec sursis et 30 000 euros d'amende. Le Juge a finalement été au-delà des réquisitions du Ministère public. Le parquet avait estimé que l'incendie n'était pas la conséquence d'une « fatalité, mais d'une chaîne de responsabilités ». Dans cette affaire, il restera à juger les sept jeunes, âgés à l'époque de 14 à 17 ans, soupçonnés d'avoir lancé les pétards sur l'étal d'artifices. Ils comparaitront ultérieurement, devant un Juge pour enfants pour « homicides involontaires » et « tentative de vol avec dégradation ». La date de l'audience civile sur les réparations allouées aux parties civiles a été fixée au 25 mars prochain.

UNE FRANCE PROFONDÉMENT RACISTE

Les insultes à répétitions visant Christiane Taubira sont le fruit d'un "racisme pur et dur" rappelant "l'Amérique des années 1930" ou "la France coloniale", estime l'historien Pascal Blanchard. Peu de responsables politiques ont réagi vivement aux insultes racistes contre Christiane Taubira. Interrogé sur la brutalité croissante des attaques contre la ministre de la Justice, l'historien Pascal Blanchard souligne que "l'erreur serait de penser que cette brutalité n'existait pas avant". "En réalité ce qui était invisible est rendu visible, un interdit a sauté", estime-t-il. "Des mots qui étaient il y a peu de l'ordre du scandale ou de l'interdit surgissent sur la scène publique : lors de manifestations ou dans les reportages télévisés. Ce qu'on entendait jusqu'alors dans les stades de foot - des cris de singe à l'entrée des joueurs sur le terrain, des phrases comme +il y a trop de Noirs dans l'équipe de France - est dit désormais tout à fait ouvertement contre une ministre." Selon M. Blanchard, qui a notamment codirigé l'ouvrage intitulé "La France noire" (Edition la Découverte, 2011), les personnes qui profèrent ces injures racistes "ont l'impression que leur opinion est devenue la norme. Que la majorité des Français les soutiennent", notamment parce que "des intellectuels tiennent des propos islamophobes, des magazines font des unes du même acabit". "Ceux qui profèrent des propos racistes à l'encontre de Christiane Taubira lui reprochent d'être illégitime à son poste, non pas pour des questions de compétence, mais au nom de sa "race", qui serait inférieure et ne pourrait participer à la société politique", relève l'historien. "C'est un racisme pur et dur, un racisme de peau, qui fait penser à l'Amérique des années 30 ou à la France coloniale. Pour les racistes, Christiane Taubira est devenue l'ennemie", estime-t-il. Notamment, explique M. Blanchard parce qu'elle "cumule quatre points de fixation forts et indélébiles": c'est une femme, elle vient des colonies, elle est noire et enfin elle a porté deux textes

emblématiques sur la mémoire de l'esclavage et sur le mariage pour tous. "L'abattre politiquement, c'est abattre tous ceux qui voudraient suivre son exemple. C'est tuer un symbole", analyse l'historien, insistant sur le fait que la réaction politique, associative et médiatique à ses insultes n'a pas été à la hauteur. Il va falloir, conclut-il, "décoloniser les imaginaires qui irriguent encore la société française".

ÉCONOMIE, SOCIAL, SANTÉ, SCIENCES ET TECHNOLOGIES

UN RAPPORT EXPLOSIF SUR LA FONCTION PUBLIQUE ?

C'est finalement lundi 4 novembre que Bernard Pêcheur remettra au Premier ministre son rapport sur l'évolution de la fonction publique. Il servira de base à une grande négociation qui doit permettre de refondre intégralement les grilles salariales et le déroulement de carrière dans la fonction publique. Les syndicats s'inquiètent de son contenu. C'était en effet initialement ce 29 octobre que le très attendu rapport du Conseiller d'Etat Bernard Pêcheur sur l'évolution de la fonction publique devait être remis au Premier ministre. Mais la crise bretonne a obligé Jean-Marc Ayrault à modifier son emploi du temps. C'est donc finalement lundi 4 novembre que Bernard Pêcheur remettra officiellement ses conclusions très attendues, notamment par les quelque 5,2 millions de fonctionnaires des trois fonctions publiques (Etat, collectivités et hospitalière). Il faut dire que le chantier est immense. Il s'agit, rien de moins, que de repenser totalement l'organisation de la fonction publique et la carrière des agents en s'attaquant aux parcours professionnels, à la formation professionnelle, aux rémunérations, à la mobilité. La ministre de la Fonction publique, Marylise Lebranchu, l'a d'ores et déjà annoncé : la remise de ce rapport constituera le " point zéro " d'un long processus qui durera de 1 à 2 ans. Le temps de revoir toute l'architecture des carrières : grades, échelons, etc. La ministre compte jouer à fond la concertation avec les syndicats. D'ailleurs, cette phase préalable à toute décision s'ouvrira dès le 5 décembre. Avec l'espoir de parvenir à un accord de méthode avec les organisations syndicales à la mi-février pour, enfin, au mois de mai 2014 ouvrir une négociation sur "les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations ". Le futur rapport Pêcheur doit donc servir de base à ce vaste chantier. Il doit notamment permettre de trouver une méthode pour rénover les

grilles salariales devenues totalement obsolètes et très tassées, notamment en raison des augmentations du Smic. Ce qui a eu pour effet de limiter l'importance des revalorisations automatiques. Ainsi, selon un calcul de la CGT, un cadre du public Bac+5 débutait sa carrière il y a 25 ans à un niveau de traitement supérieur à 75% de celui du Smic. Maintenant, son salaire est supérieur au Smic de... seulement 12,5%. Ceci dit, le gouvernement ne part pas totalement de zéro puisque, c'était l'une de ses promesses, il s'est déjà attaqué à la rénovation de la grille de la "catégorie C" (la plus basse) qui concerne quelque 1,645 million de fonctionnaires. Cette grille a été rénovée et de nouveaux échelons ont été institués pour éviter un rattrapage constant à chaque progression du Smic. Résultat, selon le ministère de la Fonction publique, la nouvelle grille devrait assurer aux agents une rémunération supérieure au Smic "au moins jusqu'en 2016". Par ailleurs, la refonte de la grille de la catégorie C a aussi limité les durées de carrière à différents échelons. Ce qui signifie que lorsque cette durée maximale est atteinte, l'agent devrait automatiquement passer à l'échelon supérieur. Ce travail déjà effectué pourrait servir de modèle à la refonte des catégories "A et B". Mais il y a un gros problème : le coût d'une telle réforme, sachant que selon la Cour des comptes, la masse salariale de la fonction publique représente déjà 13,6% du PIB et, à elle seule, la masse salariale des fonctionnaires de l'Etat atteint 80 milliards d'euros. Ce que craignent également les syndicats c'est que le rapport Pêcheur aille trop loin dans l'uniformisation des catégories et des corps de fonctionnaires. Ils plaident tous pour le maintien du régime général de la fonction publique ainsi que des régimes particuliers. "Sinon on va aller vers une individualisation des carrières, via la suppression des grilles indiciaires, et la mobilité professionnelle sera encore plus contrainte", explique Claude Simoneau, secrétaire général adjoint de FO-Fonctionnaires. Dans le même ordre d'idées, les organisations syndicales n'osent envisager que Bernard Pêcheur vienne proposer d'amplifier les embauches de contractuels, soumis au droit privé, au dépens du recrutement de fonctionnaires via les concours. Mais les syndicats jouent un peu à se faire peur. Ils savent Bernard Pêcheur attaché au statut de la fonction publique dont il est l'un des "pères".

NÉGOCIATIONS SUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE : MAIS OÙ SONT LES SYNDICATS GUADELOUPÉENS ?

Sans cesse réformée, jamais vraiment améliorée, la formation professionnelle fait l'objet d'une nouvelle négociation, qui démarre mardi 24 septembre, et de deux concertations, déjà lancées. Plus de quarante ans après la loi Delors de 1971 et de nombreuses réformes inabouties, dont celle de 2004 et celle de 2009, c'est l'intention affichée par le ministre du travail Michel Sapin. Les enjeux sont les suivants :

Premier enjeu: réorienter la formation vers ceux qui en ont le plus besoin. Car si « les ingénieurs et cadres ont un taux d'accès moyen (à la formation) de 58,6 % », ce taux « s'établit à 36 % pour les ouvriers », voire à 12,3 % quand ces ouvriers travaillent dans des PME de moins de 10 salariés, note le rapport Larcher publié en 2012. Encore plus paradoxal, seules 13 % des dépenses totales de formation sont destinées aux demandeurs d'emploi. Pour améliorer les choses, les partenaires sociaux français ont décidé en janvier la création d'un compte personnel de formation. Celui-ci doit permettre à chaque salarié de disposer d'un droit à 20 heures de formation chaque année, dans lequel il pourrait puiser même s'il change d'entreprise ou perd son emploi. Reste maintenant à le mettre en œuvre en trouvant le moyen de le rendre réellement transférable tout au long de la vie, à la différence de son aîné le DIF (droit individuel à la formation), créé en 2004. Il est aussi question que ce compte, qui devrait être d'autant plus abondé que la formation initiale a été faible, puisse être préfinancé, pour que les jeunes sortis de l'école sans qualification puissent en bénéficier.

Deuxième enjeu de la réforme en cours, développer l'alternance, à la peine depuis la crise, avec l'objectif de passer de 435 000 apprentis aujourd'hui à 500 000 demain. Pour cela, il entend mieux cibler les aides. En augmentant notamment la part de la taxe d'apprentissage qui va vers les établissements qui forment vraiment en alternance, au détriment des grandes écoles. Argument supplémentaire: alors que l'alternance s'est beaucoup développée dans l'enseignement supérieur, c'est pour les élèves de niveau inférieur ou égal au bac que sa valeur ajoutée en termes d'insertion est la plus grande.

Troisième enjeu majeur, faire le ménage dans les circuits de financement. En 2010, 31,5 milliards d'euros ont été dépensés pour la formation professionnelle continue et l'apprentissage. Les entreprises sont les premiers contributeurs, avec 13,1 milliards d'euros, devant l'État (10,8 milliards), puis les régions (4,4 milliards). Les entreprises peuvent soit payer directement des formations pour leurs salariés, ce que font peu de petites entreprises, soit payer diverses taxes, ensuite reversées à des organismes de branche paritaires, les « OPCA », qui financent ensuite des formations. Mais l'argent géré par les OPCA (environ 6 milliards) est en partie utilisé à financer les syndicats de patrons ou de salariés plutôt que les formations. D'où une réflexion parallèle lancée sur le financement du paritarisme. L'exécutif réfléchit aussi à la suppression de l'une des taxes légales, le 0,9 %, avec l'objectif de remplacer l'obligation de payer par l'obligation de former.

Surtout, et c'est le quatrième enjeu, encore faut-il que les formations soient véritablement utiles. Alors qu'actuellement les entreprises sont maîtresses de leurs plans de formation, l'idée circule que ces plans puissent être négociés avec les partenaires sociaux, de façon à mieux anticiper les compétences qui, demain, permettront aux salariés de se maintenir en emploi. Enfin, il est question de faire le ménage, via un système de certification, parmi les 55 000 organismes de formation qui définissent « souvent le contenu des formations en lieu et place des financeurs », avait ainsi critiqué la Cour des comptes en 2008.

Qu'en pensent nos syndicats ?

DOSSIER PRÉPARÉ PAR JEAN PAUL ELUTHER



AFFAIRES MONDIALES

SOCIÉTÉ ET ÉCONOMIE MONDIALES

LA FED CONTINUE SA POLITIQUE

La Réserve fédérale des USA (Fed) a, comme attendu, décidé de poursuivre mercredi son soutien exceptionnel à l'économie mise à mal par le blocage budgétaire au Congrès. Dans un communiqué diffusé à l'issue d'une réunion de deux jours, le Comité de politique monétaire (FOMC) note que "dans l'ensemble", l'activité économique a continué de "progresser à un rythme modéré" depuis sa dernière réunion en septembre. Comme le mois dernier, la Fed dit "attendre davantage de preuves de progrès" avant d'ajuster le rythme de ses achats d'actifs. Pour influencer sur les taux à la baisse et favoriser la reprise, la Fed va continuer à acheter chaque mois, comme elle le fait depuis le début de l'année, pour 85 milliards de dollars de bons du Trésor et de titres liés à des emprunts hypothécaires. La Fed maintient par ailleurs son taux directeur proche de zéro depuis fin 2008 et s'est engagée à le faire tant que le taux de chômage ne descendrait pas sous 6,5%. Il se situait en septembre à 7,2%. La banque centrale souligne par ailleurs que "la politique budgétaire freine la croissance économique" alors que le pays a connu une paralysie du gouvernement pendant deux semaines et demie, du fait d'un bras de fer sur le budget au Congrès. Mais la Fed ne fait pas directement référence à cette fermeture des services administratifs, si ce n'est en notant qu'elle n'a pu disposer que de "données disponibles" pour évaluer la vigueur de l'économie, alors que la plupart des indicateurs n'ont pas pu être publiés pendant deux semaines. Le Comité relève "que les risques de dégradation de l'économie et du marché de l'emploi ont diminué depuis l'automne dernier".

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES CONDAMNE LE BLOCUS AMÉRICAIN CONTRE CUBA

Pour la 21e année consécutive, la communauté internationale a mis en évidence à l'Assemblée Générale de l'ONU, l'isolement des États-Unis dans l'application du blocus économique, commercial et financier contre Cuba. Cet organe, qui rassemble les 193 pays membres des Nations Unies a adopté une résolution sur la nécessité de mettre fin au siège mis par Washington à l'île. La résolution a été approuvée par 188 pays. Seuls les États-Unis et Israël ont voté contre. Il y a eu trois abstentions : Palau, la Micronésie et les Îles Marshall. Le document renouvelle l'appel de l'Assemblée Générale à la non promulgation ou approbation de lois et de mesures contraires à la Charte de l'ONU et au Droit International. La résolution -similaire à celle que la grande majorité des pays appuie depuis 1992, réaffirme l'importance du respect de l'égalité souveraine des États, de la non-ingérence dans les affaires intérieures et de la liberté de navigation et de commerce qui sont des principes violés par le blocus étasunien contre Cuba. La résolution condamne également les effets extra-territoriaux de la Loi Helms-Burton, votée par le Congrès des États-Unis en mars 1996 pour renforcer les sanctions contre Cuba. Le document approuvé par l'Assemblée Générale de l'ONU prend note aussi des déclarations et des résolutions de différents forums intergouvernementaux, organes et gouvernements qui expriment la condamnation internationale des mesures comme le blocus imposé par Washington à notre pays. La résolution demande enfin au Secrétaire Général de l'ONU, Ban Ki-Moon, d'élaborer un rapport sur l'application de ce document, rapport qui doit être présenté au cours de la 69e période de sessions de l'Assemblée Générale, l'année prochaine et maintient le thème du blocus étasunien contre Cuba dans le programme de travail de l'Assemblée.

AMÉRIQUE LATINE CARAÏBES

LA CIDH VA ENQUÊTER SUR LA DÉCISION DE LA COUR CONSTITUTIONNELLE DOMINICAINE

La Cour inter-américaine des droits de l'homme est saisie du dossier des Dominicains d'origine haïtienne devenus apatrides suite à l'arrêt 168/13 de la Cour constitutionnelle dominicaine. Cette décision a été annoncée lors de la rencontre du Conseil permanent de l'Organisation des états américains mardi, où la situation des milliers de Dominicains victimes de la décision du tribunal dominicain a été mise en discussion. Cette décision du Conseil permanent de l'OEA constitue un tournant dans ce dossier qui oppose depuis plus d'un mois les deux Républiques qui se partagent l'île. Le représentant permanent d'Haïti à l'OEA, l'ambassadeur Duly Brutus, a déclaré que le pays entend exprimer sa profonde inquiétude quant aux conséquences négatives que peut avoir la décision de la Cour constitutionnelle dominicaine. Une décision qui concerne particulièrement Haïti qui possède une importante colonie d'immigrants en terre dominicaine. L'ambassadeur a décrit comme « très alarmant » le fait de voir des gens qui avaient une nationalité devenir du jour au lendemain des personnes sans patrie à cause de la décision du tribunal constitutionnel. Durant les discussions, la délégation haïtienne a reçu le support de la communauté des états caribéens (CARICOM), par l'intermédiaire de sa porte-parole et représentante de St Vincent et les Grenadines, l'ambassadrice Celia Prince. C'est elle qui d'ailleurs avait demandé l'introduction du dossier des Dominicains dénationalisés dans l'ordre du jour. «C'est une décision injuste, elle va à l'encontre des lois internationales», a déclaré l'ambassadrice Prince. Elle explique que c'est une bonne décision de saisir la Cour inter-américaine des droits de l'homme qui doit faire la lumière sur cette affaire. «La prise de position de tous les pays de la CARICOM et le fait que le Canada et les États-Unis expriment leurs préoccupations sur le sujet, je pense que c'est une colossale victoire d'étape pour Haïti et les Dominicains qui luttent pour empêcher l'application de l'arrêt de la Cour», a déclaré l'ex ambassadeur d'Haïti en République dominicaine, Guy Alexandre, qui faisait partie de la délégation haïtienne. Pour le secrétaire général de l'OEA, José Miguel Insulza, la décision du

tribunal dominicain pose le problème des droits humains car « nul ne peut être privé de nationalité ». Tout en se gardant de s'ingérer dans la décision d'un pouvoir indépendant d'un état, José Miguel Insulza soutient que ce dossier qui relève des droits de l'homme doit être abordé de préférence par la Cour inter-américaine des droits de l'homme. Quant à la délégation dominicaine, elle s'est montrée intransigeante sur l'application de l'arrêt du 23 septembre. La délégation composée, entre autres, du conseiller juridique du gouvernement Medina, Cesar Pina Toribio, a soutenu que la « décision de la Cour constitutionnelle est irrévocable ». Les décisions prises par la Cour dans le cadre de cette affaire sont définitives et il n'y aurait pas moyen de faire marche arrière, selon ce que les membres de la délégation dominicaine ont laissé entendre au Conseil permanent de l'OEA. Déterminée à poursuivre la mise en application de l'arrêt du 23 septembre, la République voisine a invité l'Organisation des états américains à l'accompagner dans l'application de la décision controversée de la Cour constitutionnelle. Dans un document lu par l'avocat dominicain, Cesar Pina Toribio, au Conseil permanent de l'OEA, la République dominicaine dit considérer l'arrêt de la Cour constitutionnelle susceptible de résoudre définitivement le problème l'immigration clandestine."

LA SITUATION ÉCONOMIQUE DU VENEZUELA EST DÉLICATE

L'inflation au Venezuela s'est encore accélérée au mois de septembre, une augmentation évaluée à 4,4 % (3 % au mois d'août et en comparaison 1,6 % en septembre 2012), alors que sur l'ensemble de ces douze derniers mois l'inflation a été estimée par les spécialistes à 49,4 %, des chiffres inquiétants qui ont été publiés par la Banque centrale. Ce pays d'Amérique du Sud présente ainsi l'un des taux d'inflation les plus importants au monde et devance largement ses voisins latino-américains. L'augmentation du prix des aliments est une préoccupation majeure, elle a atteint 70 % ces 12 derniers mois, outre la flambée des prix, certains produits deviennent quasiment impossibles à dénicher sur le territoire, la pénurie devenant une constante avec laquelle la population apprend à composer au quotidien. Au début du mois de juin, le Venezuela a fait parler de lui à travers le monde

en raison de la pénurie de papier toilette qui a frappé ses habitants, ces derniers se ruant dans les magasins à la recherche des précieux rouleaux de papier hygiénique . De nombreux produits de base font actuellement défaut au Venezuela (lait en poudre, sucre, huile...), deux facteurs expliquent situation, tout d'abord le contrôle des prix qui affectent la rentabilité des entreprises et par conséquent la production, mais aussi l'offre de devises pour les importations du secteur privé qui est en chute libre. Pour calmer les esprits, le gouvernement vénézuélien a annoncé qu'il mettra aux enchères 100 millions de dollars par semaine grâce au système complémentaire de gestion des devises pour lutter contre la pénurie du billet vert sur place, mais il n'a pas révélé à quel prix sera remis le billet vert. Le ministre du Pétrole et des Mines, Rafael Ramírez, a précisé que les importations en provenance des pays voisins comme l'Argentine, la Colombie et l'Uruguay allaient s'intensifier pour faire face aux problèmes d'approvisionnement. Le gouvernement vient même de signer un accord avec la Colombie pour importer 600 millions de dollars de nourriture, payés en bons pétrolier (Petróleos de Venezuela S.A.) via le Fondo Nacional para el Desarrollo Endógeno. Cette situation économique donne lieu à des divergences politiques sans précédent marquée par des affrontements ouverts entre les différents secteurs du gouvernement. Le ministre des Finances, Nelson Merentes, est favorable à une plus grande flexibilité quant à l'accès aux devises tout en souhaitant la mise en place d'un système qui accorde davantage de libertés aux chefs d'entreprise en ce qui concerne les importations, une façon de mettre fin au marché du dollar parallèle qui coûte sept fois plus cher que l'officiel. « On l'appelle le dollar parallèle. C'est ce qui perturbe et suscite les inquiétudes de la société vénézuélienne », a-t-il déclaré. Le ministre de la Planification, Jorge Giordani, s'oppose à cette méthode et propose comme solution l'approfondissement de la voie choisie par le chavisme (modèle politique, économique et social défendu par Hugo Chavez), c'est-à-dire la régularisation des importations, l'assignation arbitraire de devises à des prix préférentiels. Les autorités du pays suivent une politique de strict contrôle des changes avec un taux de change officiel de 6,30 bolivars pour un dollar. Mais c'est très compliqué d'obtenir des dollars sur le marché officiel ce qui provoque son envolée sur le marché parallèle où il atteint jusqu'à six fois plus. Le

gros des devises est géré par la Caisse d'administration des devises (Cadivi) qui octroie des dollars au taux officiel. En mars, le Système complémentaire d'acquisition de devises (Sicad) a été créé pour tenter de désamorcer le marché noir. Le président de la Banque centrale du Venezuela, Eudomar Tovar, a signalé, le 16 octobre, que les devises proposées par la Cadivi et le Sicad sont « suffisantes pour l'économie vénézuélienne ». Sur son compte officiel Twitter, il a posté le message suivant »Tous les secteurs honnêtes et patriotes doivent prendre part à la bataille pour #Renverser le dollar parallèle. Pour notre Pays, pour notre Patrie. Nous vaincrons ». Le Venezuela pratique un contrôle des changes et un taux de change fixe vis-à-vis du dollar américain. Un marché parallèle du change est très développé malgré les efforts pour le contenir, la différence entre le cours officiel et le cours parallèle est généralement importante. Les fluctuations peuvent être vives à certaines périodes, ce qui est le cas actuellement. Neuvième producteur de brut mondial, le Venezuela est soumis à un strict contrôle des changes depuis 2003. Depuis qu'il est arrivé au pouvoir au mois d'avril 2012, le président de la République du Venezuela, Nicolas Maduro, fait face à une pénurie de dollars qui freinent les importations vitales sur le territoire et génèrent un sérieux problème d'approvisionnement dans un contexte de faible croissance et d'inflation record (après une dévaluation de la monnaie en début d'année). Le chef de l'État accuse l'opposition politique de fomenter une « véritable guerre économique » pour tenter de renverser son gouvernement. De son côté, le leader de l'opposition, Henrique Capriles, a affirmé en début de semaine lors d'une visite à Mérida qu'il réfutait totalement les arguments avancés par le président concernant une supposée « guerre économique ». Henrique Capriles a parlé de son côté d'une « économie de guerre » précisant que « la pénurie, l'inflation, la dévaluation du Bolivar, et la destruction de la production » constituait un problème critique qui ne fait que s'aggraver au fil du temps. Il a également fait part du mécontentement général qui gagne le pays en pointant du doigt un modèle économique qui ne fonctionne pas et qui est profondément gangrené par la corruption. Le manque de certains produits est un problème chronique au Vénézuélien, l'économie est essentiellement basée sur les importations et les capacités productives sont limitées. L'économie

est totalement enclavée dans la production pétrolière. Ces 14 dernières années, les politiques révolutionnaires hostiles au secteur privé ont fait de la nation sud-américaine un pays chaque jour un peu plus dépendant de sa rente pétrolière, des bénéfices utilisés pour importer une grande quantité de denrées qui préalablement étaient produites en interne.

ENTRE 6,2 ET 6,3 DE TAUX DE CHÔMAGE EN AMÉRIQUE LATINE ET DANS LA CARAÏBE EN 2013

La région de l'Amérique latine et les Caraïbes pourrait terminer l'année avec un taux de chômage de la ville située dans une fourchette de 6,2% à 6,3%, ce qui signifie une légère baisse de 6,4% en 2012, selon les dernières projections de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) et l'Organisation internationale du Travail (OIT). «Le premier semestre de l'année 2013 n'a pas été une période facile pour l'Amérique latine», affirme le document Situation de l'emploi en Amérique latine et dans les Caraïbes n. ° 9 , en raison du faible dynamisme de l'économie mondiale, la plus grande volatilité des marchés financiers et l'affaiblissement de la demande intérieure. Pendant la première moitié de l'année, l'économie régionale a progressé que de 2,5% par rapport à la même période de 2012. Le ralentissement de la croissance économique dans la région au cours de la première moitié de 2013 a donné lieu à une demande de travail inférieure. Cela a été exprimé spécifiquement dans la création d'emplois moins bien rémunéré. Alors qu'en 2012, il a progressé de 3,1% au niveau régional, pour la première moitié de 2013 a été estimée une expansion de seulement 1,6% (basé sur des données provenant de 10 pays). Même ainsi, l'emploi salarié a augmenté leur part de l'emploi total dans la plupart des pays. Le ralentissement de la création d'emplois n'a pas augmenté le chômage, car au cours des six premiers mois de 2013 a été reprise relativement solide taux de participation à la population active de croissance, 2012. Dans les 10 pays pour lesquels l'information est autorisé à croître au premier semestre. Un des faits saillants du rapport, c'est qu'il a gardé la tendance à la baisse du taux de chômage qui a commencé en 2004, mais avec un faible très modeste. Pour les 10 pays disposant de données, le taux de

chômage urbain a augmenté en moyenne de 6,7% au premier semestre 2012 à 6,6% durant la même période de 2013, mais en Argentine, la Jamaïque, le Mexique et l'Uruguay il ya eu une augmenter. À l'exception de la Jamaïque, les hausses ont été modérées, moins d'un demi-point de pourcentage. D'autre part, continué à réduire les écarts entre les hommes et les femmes en termes de main-d'œuvre participation, de l'emploi et du chômage, malgré les différences entre les pays. Comme les salaires réels dans la plupart de ces pays ont continué à croître au cours de la première moitié de l'année, sans bien avec des taux plus modeste que la moyenne pour 2012. Dans la deuxième partie du document la CEPALC et l'OIT examinent les transformations des systèmes nationaux d'éducation et de formation professionnelle en Amérique latine et dans les Caraïbes , face à de nouveaux défis . «Un défi permanent pour les systèmes nationaux de formation professionnelle est leur rôle pour aider à réduire les inégalités qui caractérisent les marchés du travail dans la région", at-il dit dans la préface de la publication Alicia Barcena , Secrétaire exécutif de la CEPALC , et Elizabeth Tinoco Directeur régional du Bureau de l' OIT pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Il est donc important que ces systèmes soient intégrés à d'autres instruments des politiques du marché du travail et de développer des offres efficaces pour promouvoir obstacles à l'emploi auxquels sont confrontés les groupes productifs spécifiques. Une main-d'œuvre avec les compétences et les connaissances qui répondent à la demande des deux entreprises du secteur formel et le secteur informel, et de répondre aux besoins et aux préférences de la population, est la clé pour réduire les écarts internes et externes de la productivité dans Amérique latine et les Caraïbes et progresser vers le développement durable, en soulignant les deux institutions.

DOSSIER PRÉPARÉ PAR JACQUES DAVILA



ÉTAT DES MARCHÉS

ASIE

Les places asiatiques remontent ce mercredi en attendant le verdict de la Fed ce soir à l'issue de deux jours de réunion du comité monétaire. Tokyo reprend 1,2%, Shanghai 1,4%, Hong Kong +1%. Les hausses vont de 0,2% à 0,5% à Singapour, Séoul, Sydney et Bombay. Le yen a reculé d'un cran au Japon, à 98,20/\$, permettant aux valeurs exportatrices locales de se reprendre. Softbank a gagné 2%, alors que son bénéfice d'exploitation semestriel pourrait avoir augmenté de plus de 70%, grâce aux ventes d'iPhones et autres smartphones...

ÉTATS UNIS

Wall Street a fini dans le rouge ce mercredi soir, alors que la Fed a annoncé le maintien de sa politique monétaire ultra-accommodante. Les publications trimestrielles se poursuivent outre-Atlantique, avec notamment General Motors, Comcast, LinkedIn et bien d'autres... Par ailleurs, selon le rapport d'ADP concernant l'emploi privé non-agricole aux Etats-Unis, les créations de postes du mois d'octobre se sont élevées à seulement 130.000, contre un consensus voisin de 140.000. Le DJIA a perdu 0,39% à 15.619 pts, le Nasdaq a reculé de 0,55% à 3.931 pts, et le S&P500 a cédé 0,49% à 1.763 pts.

EUROPE

Les Bourses européennes ont terminé en léger recul mercredi après leurs records de la veille, malgré de bons résultats de sociétés, les investisseurs ayant joué la prudence avant l'annonce imminente de la Réserve fédérale américaine. Les analystes pensent que le communiqué que publiera la Fed à 19h00 ne remettra pas en cause le sentiment général qu'elle maintiendra ses rachats d'actifs mensuels à 85 milliards de dollars au moins jusqu'en mars 2014.À

Paris, l'indice CAC 40 a terminé en très léger recul, de 0,09%, à 4.274,11 points, après avoir touché un nouveau plus haut de cinq ans en séance. Le Footsie britannique a fini quasi-inchangé (+0,04%) et le Dax allemand a cédé 0,13%. L'indice EuroStoxx 50 a reculé de 0,33% et le FTSEurofirst 300, plus timidement, de 0,04%. A la clôture en Europe les grands indices américains perdaient 0,1% à 0,3%. La séance a encore été largement mobilisée par les publications trimestrielles, avec notamment de bons résultats de Volkswagen (+4,95%). A ce stade, 53% des sociétés de l'indice Stoxx Europe 600 ayant publié ont atteint ou dépassé le consensus, malgré l'impact négatif d'un euro fort. Après six mois de révisions en baisse des estimations des analystes pour l'an prochain, ce mouvement commence à ralentir pour l'ensemble des secteurs de l'indice MSCI Europe, à l'exception de l'assurance.

CHANGE

L'euro progressait un peu face au dollar mercredi, dans un marché attentiste avant la décision du comité de politique monétaire de la Réserve fédérale américaine (Fed). Vers 17H00 GMT (13H00 en Guadeloupe), la devise européenne valait 1,3763 dollar contre 1,3744 dollar mardi à 21H00 GMT. La monnaie unique européenne montait face au yen, à 135,18 yens contre 134,93 yens mardi. Le dollar se stabilisait face à la monnaie nippone, à 98,22 yens contre 98,17 yens la veille. "La tendance de la fin de l'année 2013 sur les marchés financiers se joue ce soir", vers 18H00 GMT, heure de publication de la décision du Comité de politique monétaire de la Fed (FOMC), commentait Vincent Ganne, analyste chez FXCM. Vers 17H00 GMT, la livre britannique restait quasi stable face à l'euro, à 85,67 pence pour un euro, et gagnait du terrain face au dollar, à 1,6069 dollar pour une livre. La devise helvétique montait légèrement face à l'euro, à 1,2341 franc suisse pour un euro, et poursuivait sa progression face au dollar, à 0,8963 franc suisse pour un dollar. La devise chinoise a fini à 6,0946 yuans pour un dollar contre 6,0906 yuans la veille. L'once d'or a terminé à 1.354,75 dollars au fixing du soir contre 1.349,25 dollars mardi.

MATIÈRES PREMIÈRES

Les prix du pétrole hésitaient mercredi en cours d'échanges européens, dans un marché attentiste avant la communication du niveau des stocks pétroliers aux États-Unis et la décision de politique monétaire de la Réserve fédérale américaine (Fed). Vers 11H00 GMT (12H00 HEC), le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en décembre valait 109,48 dollars sur l'Intercontinental Exchange (ICE) de Londres, en hausse de 47 cents par rapport à la clôture de mardi. Dans les échanges électroniques sur le New York Mercantile Exchange (Nymex), le baril de "light sweet crude" (WTI) pour la même échéance perdait 72 cents à 97,48 dollars. "Les opérateurs de marché vont se focaliser (mercredi) sur les données sur les réserves pétrolières aux États-Unis pour la semaine terminée le 25 octobre", indiquait Andrey Kryuchenkov, analyste chez VTB Capital, précisant qu'une nouvelle hausse des stocks est attendue.

DOSSIER PRÉPARÉ PAR LA RÉDACTION



MANAGEMENT, PATRIMOINE , DROIT

LA COUR DE CASSATION FRANÇAISE ET LES CONVENTIONS DE MÈRE PORTEUSE

A ce jour, le droit français n'est pas prêt à accorder une place aux conventions de mère porteuse. La question de la transcription d'un acte d'état civil visant à reconnaître, en France, la filiation d'un enfant né d'une convention de gestation pour le compte d'autrui fait toujours l'objet d'un débat sur la hiérarchie entre les notions d'ordre public d'intérêt supérieur de l'enfant et d'indisponibilité du corps humain. Le 13 septembre 2013, la Cour de cassation a rendu deux décisions dans lesquelles elle s'oppose très fermement aux transcriptions d'actes d'état civil étrangers établissant la filiation d'enfants nés de conventions de mère porteuse, plus juridiquement

dites conventions de gestation pour autrui. Ces décisions s'inscrivent dans la continuité de la jurisprudence de la Haute Cour qui s'était déjà prononcée clairement le 6 avril 2011 pour l'interdiction de la transcription d'actes de naissance étrangers désignant la mère d'intention comme la mère légale de l'enfant né d'une gestation pour autrui. Cette fois, la Cour de cassation va plus loin puisqu'elle refuse la transcription dans une hypothèse où la filiation établie correspond pourtant à une réalité biologique et aux circonstances de l'accouchement. Dans la première espèce (la seule commentée ici), la Haute Cour était saisie d'une décision de la Cour d'appel de Rennes du 21 février 2012 qui avait ordonné la transcription de l'acte de naissance au seul visa de l'art 47 Code civil alors qu'elle reconnaissait l'existence d'un processus frauduleux comportant une convention de gestation pour le compte d'autrui. La juridiction d'appel semblait ouvrir une brèche indiquant qu'il n'y avait pas lieu de « d'opposer ou de hiérarchiser des notions d'ordre public telles que l'intérêt supérieur de l'enfant ou l'indisponibilité du corps humain ». En réalité, les faits d'espèces étaient bien différents de ceux qui avaient conduit la Cour de cassation à statuer en 2011 puisque ici les actes désignaient comme parents la « mère porteuse » et le père biologique des jumeaux : la filiation entre eux et les enfants correspondaient bien à une réalité. Si les enfants étaient bien le fruit d'un contrat nul en droit français, leur père n'en demeurait pas moins le père biologique. Et même si la mère porteuse n'était peut-être pas la mère biologique, elle apparaissait bien sur l'acte de naissance, satisfaisant ainsi aux exigences du droit français. La conformité des actes aux dispositions de l'article 47 du Code civil étant établie (la Cour ayant constaté la concordance entre les déclarations régulièrement enregistrées et la réalité), le juge français pouvait-il refuser leur transcription au seul motif que le père des enfants avait eu recours à une convention de mère porteuse ? La Cour d'appel affirmait que l'acte d'état civil étranger ne faisait qu'établir une filiation correspondant à la réalité biologique et sociale et que la seule preuve du contrat de gestation pour le compte d'autrui ne pouvait empêcher la transcription du lien de filiation paternel. Cette décision a fait l'objet de contestations. Certains ont regretté que les juges de la Cour d'appel de Rennes n'aient pas appliqué l'adage *Fraus Omnia Corruptit* et aient accepté la transcription des actes.

Se dessine naturellement derrière cela la crainte que cette jurisprudence aboutisse à cautionner le recours aux conventions de mère-porteuses. Dans cette droite crainte, la Cour de cassation, le 13 septembre 2013, a cassé cette décision et faisant usage de l'adage *Fraus Omnia Corruptit*, elle a déclaré que les actes de naissance des enfants ne pouvaient être transcrits dès lors qu'était démontrée l'existence d'un processus frauduleux comportant une convention de gestation pour le compte d'autrui. Cette prise de position confirme la détermination de la Cour à éliminer toute forme de perméabilité du droit vis-à-vis de la gestation pour autrui. En 2011, on pouvait encore penser que c'était l'attribution de la maternité à la mère d'intention qui pouvait poser un problème pour la transcription dans les registres français. Maintenant, on sait que c'est la seule violation du droit français en terre étrangère qui pose difficulté. Cette position crée, en outre, une situation juridique problématique : l'enfant est, en principe, français par l'effet de la loi (article 18 du Code civil), mais pourra difficilement obtenir son passeport compte tenu de ce que son acte n'a pas été transcrit. Cette position de la Cour ne pénalise que l'enfant.

DOSSIER PRÉPARÉ PAR LA RÉDACTION



TABLEAU DE BORD

LE SMIC

Le montant du SMIC horaire brut est fixé, à partir du 1er janvier 2013 à 9,43 euros de l'heure. Avec cette hausse de 0,3%, le salaire minimum passe à 1430,22 euros bruts mensuels pour 35 heures. Avec la prise en compte de l'accord BINO le salaire minima est de: **1679,7 € brut mensuel** dont **254€** de prime BINO. Avec les critères de Guadeloupe les chiffres sont : **9,50 brut ; 1440,86 brut.**

INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION:

Au 3e trimestre 2012, l'indice des loyers commerciaux est à 108,17 points et

augmente de 2,72% sur un an.

Au 3e trimestre 2012, l'indice du coût de la construction est à 1648 points et augmente de 1,48% sur un an.

POPULATION

POPULATION 2011: 401 784 habitants

OFFRE

PIB 2011 : 7 910 dont 34 % de PIB non marchand (2 690)

IMPORTATIONS 2011: 2 664

RESSOURCES TOTALES : 10 853

DEMANDE

CONSOMMATION 2011: 8 488 (5 126 ménage et 3 362 administration)

INVESTISSEMENT 2011 : 1 476

EXPORTATIONS 2011 : 889

DEMANDE TOTALE : 10 853

PRIX

JUILLET 2013 : - 0,1% sur un mois ; 0,8 % sur un an

EMPLOI , CHÔMAGE

DEMANDEURS D'EMPLOI (A B C) EN juillet 2013 : 67 770 (+3,3% sur un an).

OFFRES D'EMPLOI EN JUILLET 2013 : - 18,9% sur un an

EMPLOI MARCHAND au 30 septembre 2012 : 49,8 (dont 8,5 industrie , 7,5 construction, 33,8 service marchand)

EMPLOI NON MARCHAND EN 2010 : 48577 dont 36 282 fonctionnaires (état 15212, collectivités locales 15 729 , santé 5341).

ENTREPRISES CRÉÉS

NOMBRE D'ENTREPRISES CRÉÉES en 2012 : 5015

DOSSIER PRÉPARÉ PAR L'OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE CARAÏBE

LIRE
ET FAITES LIRE
LA NATION
LE JOURNAL DE LA
GUADELOUPE
ET DES GUADELOUPÉENS